



# **DICRIM**

***Document d'information  
communal sur les  
risques majeurs***

**Commune de  
Contres**

Direction départementale de l'Équipement  
et de l'Agriculture de Loir et Cher

Service d'Ingénierie  
d'Appui Territorial

Juin 2008

# Sommaire

## **Préambule**

### **L'édito du Maire**

#### **Le risque Transport de matières dangereuses**

- Cartographie TMD
- Définition du risque transport de matières dangereuses

#### **Le risque mouvement de terrain**

- Cartographie mouvement de terrain
- Définition du risque mouvement de terrain

#### **Le risque feu de forêt**

- Cartographie des zones à risque
- Définition du risque feu de forêt

#### **Le risque industriel**

- Cartographie des sites à risque
- Définition du risque industriel

# Préambule

*Aucune commune n'est à l'abri d'une catastrophe. Qu'il s'agisse d'inondations, d'éboulements de terrain, de feux de forêts, ou de matières dangereuses. Pour y faire face, les pouvoirs publics disposent de tout un arsenal d'outils législatifs et réglementaires.*

**Réglementation :** *La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 aide les communes à faire face à des risques toujours plus nombreux et diversifiés.*

**Les principaux outils de prévention et de gestion des risques :** *Établis par le préfet (DDRM, ORSEC), le maire (DICRIM, PCS) ou les pompiers (SDARC), de nombreux documents d'information, consacrés à la prévention et à la gestion de crises et imposés par la loi, visent à améliorer l'analyse des risques, leur prise en compte dans les documents d'urbanismes, l'information à la population ou la planification des secours.*

**Rôle du maire :** *En vertu de ses pouvoirs de police, le maire est responsable non seulement de la transmission de l'alerte aux habitants, mais également de l'organisation des premiers secours et de l'accueil des sinistrés. Il agit en concertation avec les services de secours, les forces de l'ordre et le préfet si la situation l'exige.*

*En cas de crise, l'élu local prend les premières mesures d'urgence. Avant d'alerter la population, il réunit les moyens nécessaires, fait évacuer les zones dangereuses, interdit les accès à la zone du sinistre et dirige les préparatifs pour l'accueil des victimes.*

**Population :** *La préparation aux situations de crise passe également par la sensibilisation des habitants. Celle-ci se révèle indispensable : les conséquences humaines seront de moindre gravité si la population a pris conscience des risques qui pèsent sur elle. La communication en temps de crise, elle, repose sur des systèmes d'alerte, en voie de rénovation, et des médias très diversifiés.*



Contres, le 1er septembre 2008

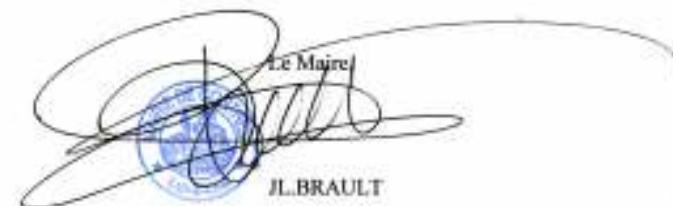
JLB/KP

Chers Concitoyens,

Le but de ce «DICRIM», dossier d'information communale sur les risques majeurs, n'est certes pas pour vous inquiéter, mais au contraire, pour vous donner les renseignements sur les risques encourus et les moyens dont vous disposez pour y remédier.

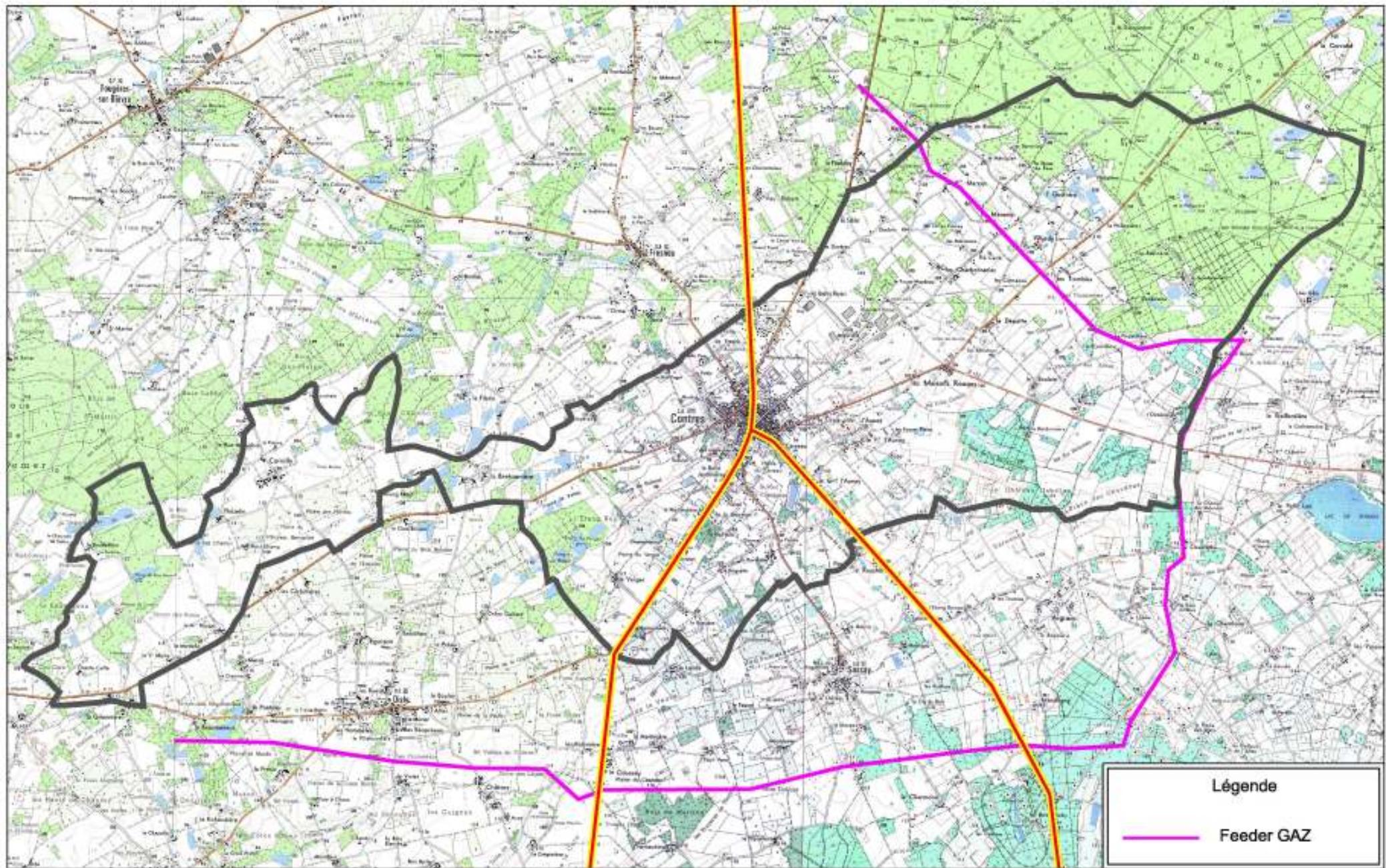
Les quatre dangers répertoriés sur la Commune de CONTRES sont d'une part liés aux risques industriels avec la proximité du stockage Gaz de CHEMERY et SOINGE EN SOLOGNE, et d'autre part liés aux risques naturels avec les feux de forêts et les possibles retraits-gonflements dûs à l'argile.

Le risque zéro n'existant pas, je vous conseille de lire attentivement ce fascicule en ayant toujours en mémoire les bons réflexes à avoir en cas de situations de crise.



1er Maire  
JL.BRAULT

Commune de **CONTRES**  
Transport de matières dangereuses "TMD"



## Et si ça arrivait....

### LE RISQUE « TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES »

Ce risque est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, d'eau ou par canalisations, de matières dangereuses telles que les produits inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

Les principaux dangers liés aux TMD sont assimilables à ceux du risque industriel.

Toutes les communes traversées par un grand axe de circulation ou une voie ferrée sont de ce fait soumises à ce risque.

Les accidents de TMD peuvent se produire n'importe où, mais les axes les plus importants sont aussi les plus concernés.

La commune de Contres est concernée par la traversée, sud et au nord de son territoire, d'une canalisation de gaz qui est raccordée au stockage gaz de Chemery et Soings-en-Sologne.

Les tracés empruntent des secteurs peu denses en population, seuls les riverains proches sont directement concernés. (voir carte jointe)

Par ailleurs, les routes départementales 956 et 675 qui traversent la commune supportent un trafic poids lourds qui peut inclure des transit de matières dangereuses.

Les différents modes de transports sont soumis à des réglementations rigoureuses sur :

- \* la formation des personnels de conduite,
- \* le mode de chargement et d'embarquement des produits,
- \* les mesures particulières lors des constructions, plantations et travaux à proximité des canalisations,
- \* les règles de circulation et de stationnement des véhicules,
- \* l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés.

#### Prévention

La prévention repose en matière de transports sur les obligations auxquelles sont soumis les acteurs du transport :

- \* la réglementation concernant l'autorisation de création ou de mise en exploitation des infrastructures de transport;
- \* les arrêtés dit « ADR », « RID » et « ADNR » du 7 juillet 2003 portant respectivement sur le transport des marchandises dangereuses par route et pour le transport routier international, le transport des matières dangereuses par chemin de fer et le transport des marchandises dangereuses par navigation intérieure.

Différents critères sont pris en compte pour déterminer le danger induit:

- \* l'explosivité;
- \* l'inflammabilité;
- \* le comburant;
- \* le caractère corrosif;
- \* la toxicité;
- \* la radioactivité;
- \* la température du chargement.

Malgré les prescriptions de sécurité imposées, l'événement accidentel peut se produire. Aussi, le décret n°88-622 du 6 mai 1988 relatif aux plans d'urgence prescrit l'élaboration d'un plan de secours spécialisé « Transport de Matières Dangereuses ».

Par ailleurs, il faut noter que les mesures prises dans la circulaire du 7 mars 2003, relative aux actions de prévention et des installations de distribution de l'air dans les établissements recevant du public face à une contamination intentionnelle ou accidentelle de nature chimique ou biologique permettent de diminuer la vulnérabilité des occupants.

### Les bons réflexes

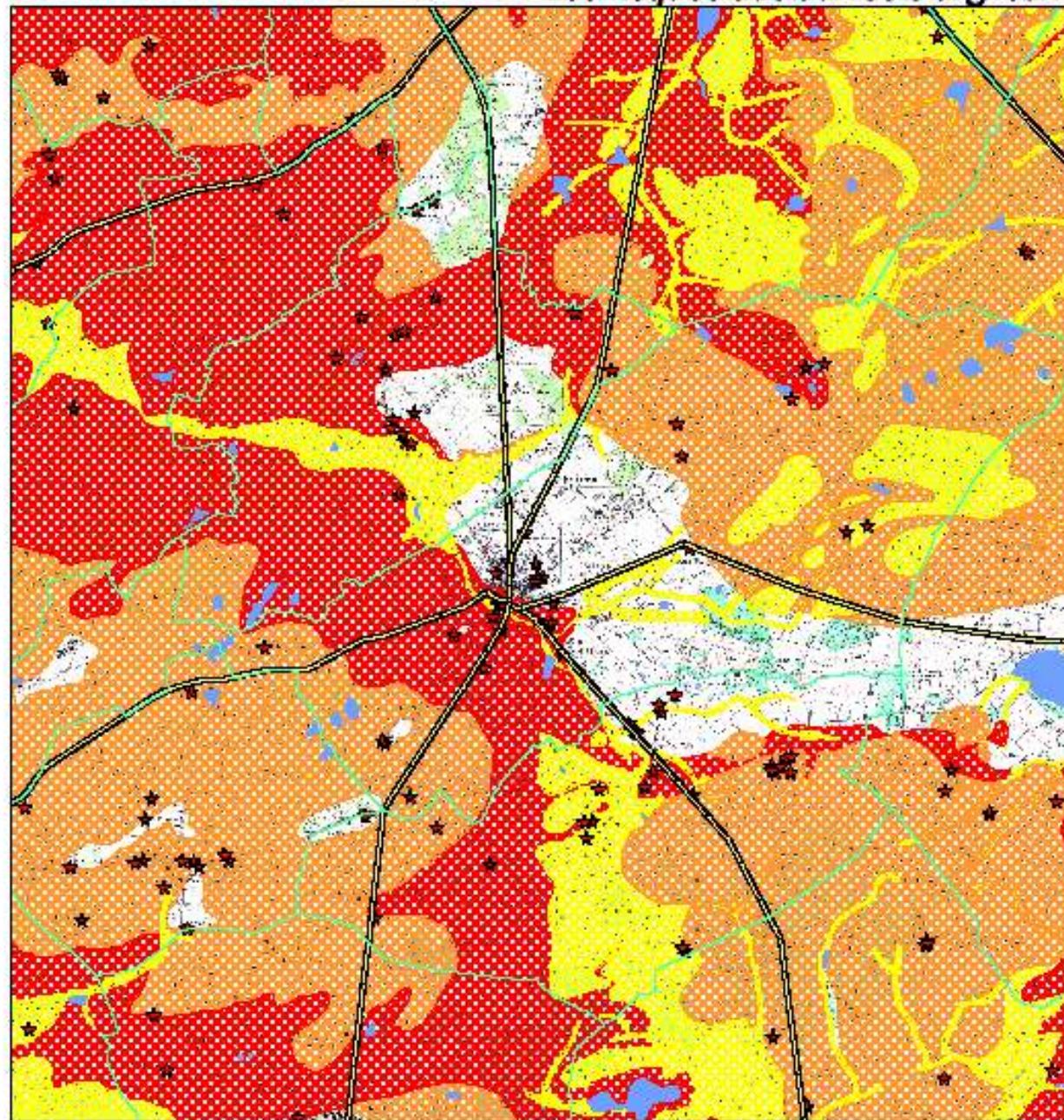
#### Pendant

- \* Si l'on est témoin de l'accident : donner l'alerte (Sapeurs-pompiers : ☎ 18; Police ou Gendarmerie : ☎ 17) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code de danger (panneau orange positionné à l'avant et à l'arrière du véhicule), la nature du sinistre,
- \* Rejoindre le bâtiment le plus proche : se mettre à l'abri dans un bâtiment ou quitter rapidement la zone si l'ordre est donné,
- \* Se confiner, boucher toutes les entrées d'air, arrêter la ventilation, s'éloigner des ouvertures, ne pas fumer, se rapprocher d'un point d'eau,
- \* Couper le gaz et l'électricité,
- \* Écouter la radio pour connaître les consignes à suivre (prévoir un transistor à piles) FRANCE INTER G.O 1852
- \* Ne pas tenter de se rapprocher de ses proches ou d'aller chercher les enfants à l'école. Les enseignants s'occupent d'eux et ils sont protégés,
- \* Ne pas téléphoner,
- \* Ne pas déplacer de victimes, sauf en cas d'incendie
- \* Se laver en cas d'irritation et si possible se changer,
- \* Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

#### Dès la fin de l'alerte

- \* Aérer le local de confinement

## Les risques dus aux sols argileux



### Type d'aléas pour les sols argileux

- Formations a priori non argileuses
- Formations d'aléa faible
- Formations d'aléa moyen
- Formations d'aléa fort
- Réseau hydrographique

Commune

★ Sinistres localisés

## *Et si ça arrivait...*

### **LE RISQUE « MOUVEMENT DE TERRAIN »**

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol, il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

A Contres, l'instabilité des terrains est essentiellement due aux possibles retraits-gonflements dus à l'argile.

#### **Prévention**

Les mouvements de terrain ne se produisent que dans les secteurs où plusieurs facteurs (géologique, topographique, météorologique, anthropique ...) se conjuguent. Une étude établie par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques Minières) en octobre 2003, permet de recenser, localiser et caractériser les principales cavités souterraines abandonnées présentes dans le Loir et Cher.

#### **Les bons réflexes**

##### **Avant**

- ? S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- Signalez à la Mairie toute anomalie constatée dans une habitation de la zone sensible répertoriée sur la carte :

  - ? Fissures importantes, déformations des constructions
  - ? Infiltrations d'eau inhabituelles
  - ? Affaissement du sol

##### **Pendant**

- ? Évacuez immédiatement le bâtiment qui se fissure
- ? Fuyez latéralement par rapport à l'avancée du danger et ne pas revenir sur ces pas
- ? Gagnez une hauteur
- ? N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

##### **Après**

- ? N'entrez pas dans un bâtiment endommagé pour éviter tout accident dû aux chutes de débris
- ? Évaluez les dégâts et les dangers
- ? Informez les autorités



## Et si ça arrivait....

### LE RISQUE « FEU DE FORêt »

Le feu de forêt pour apparaître et se propager a besoin de trois éléments:

Un combustible: c'est la végétation dont la teneur en eau à un instant donné la rendra plus ou moins vulnérable

Un comburant: c'est l'oxygène de l'air. L'évolution du feu dépend très largement des caractéristiques locales du vent, elles mêmes modifiées par le relief.

Un flux de chaleur: le combustible, pour s'enflammer, doit être porté à une température suffisante pour activer la réaction chimique de combustion.

Le risque de feu est davantage lié à l'état de peuplement de la forêt (disposition des différentes strates, état d'entretien de la forêt, densité, teneur en eau) qu'à l'essence forestière.

Les mesures prises ou à prendre localement sont:

- sensibilisation de la population sur les risques de feux de camp, agricoles et forestiers (écobuages, cigarettes, détritus)
- aménagement de la forêt: débroussaillement organisé, piste d'accès pompiers, pare-feux, points d'eau
- prise en compte du risque dans les plans locaux d'urbanisme
- organisation de la surveillance en période de risque très sévère

- existence d'une réglementation concernant les feux de forêt et prescrivant les conditions de débroussaillement et limitant l'emploi du feu par les exploitants et les propriétaires avec l'arrêté préfectoral n° 04-2691 du 6 juillet 2004 relatif à la prévention des feux de forêt dans le Loir-et-Cher

### Prévention

La prévention s'articule autour de quatre axes principaux:

- \* la maîtrise du risque à la source : afin de mieux maîtriser les risques, l'entretien de la forêt assure d'une part une réduction du risque et d'autre part de meilleures conditions d'interventions en cas de sinistre
- \* la maîtrise de l'urbanisme autour du site à risques.
- \* l'information des populations
- \* l'organisation des secours

### Les bons réflexes

#### Avant

- Ne jamais allumer de feu en forêt
- Repérer les chemins d'évacuation, les abris...
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériel)
- Débroussailler autour de la maison
- Vérifier l'état des fermetures et la toiture
- Ne pas stationner devant les allées forestières

#### Dès le signal d'alerte

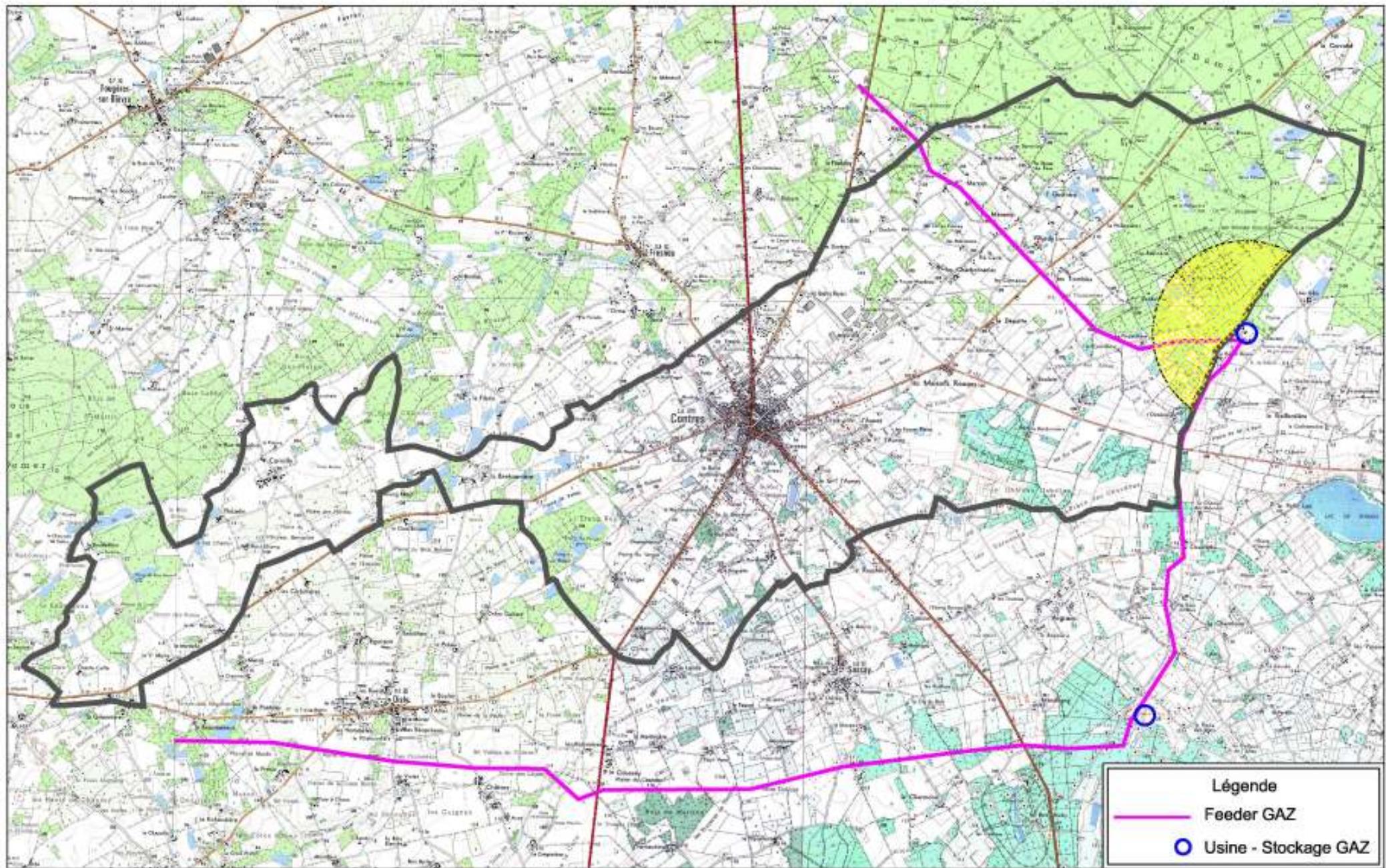
- Si l'on est témoin d'un départ de feu, alerter les sapeurs pompiers
- Ouvrir le portail du terrain
- Ne jamais s'approcher à pied ou en voiture d'un feu en forêt
- Fermer les bouteilles de gaz à l'extérieur
- S'enfermer dans un bâtiment: un bâtiment solide est le meilleur abri. Respirer à travers un linge humide
- Fermer les volets, portes et fenêtres pour éviter les appels d'air, occulter les aérations.

#### Après

- Aérer le local de confinement
- Eteindre les foyers résiduels.

## Commune de CONTRES

### Risque industriel



# Et si ça arrivait....

## LE RISQUE « INDUSTRIEL »

Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement

Il se manifeste par :

- L'incendie
- L'explosion
- Le rejet de gaz toxiques

La commune est concernée par le périmètre de protection du stockage de Soings-en-Sologne. En ce qui concerne ses stockages GDF, seules les installations de surfaces de Soings relèvent de l'arrêté du 10 mai 2000. Les stockages souterrains de sont des sites SEVESO seuils hauts, relevant de l'arrêté du 17 janvier 2003.

Le périmètre de protection de ces ouvrages concerne la partie est de la commune et est inclus dans le PPI (plan de prévention industriel) du site industriel de Soings-en-Sologne.

Il s'agit essentiellement de la ferme de la Gondelaine, située en limite du périmètre de 1000 m tracé autour du centre de stockage de Soings

Enfin la commune est traversée par un ensemble de canalisations assurant le transport de gaz en direction de Chémery et Soings. Leur passage est matérialisé sur le terrain et fait l'objet d'une surveillance.

### Prévention

La prévention s'articule autour de quatre axes principaux:

- la maîtrise du risque à la source : afin de mieux maîtriser les risques, l'industriel a l'obligation de présenter aux services de la DRIRE, des solutions d'amélioration de la sécurité de ses procédés. Celles-ci sont généralement techniques (mise en place de dispositifs de détection, de vannes automatiques de fermetures..) mais peuvent également concerter l'organisation, la formation du personnel, etc...
- la maîtrise de l'urbanisme autour du site à risques: au travers notamment de la servitude d'utilité publique, le préfet porte à la connaissance des collectivités locales l'intensité, la nature et l'étendue sur le territoire des différents risques présentés par l'installation autorisée.
- l'information des populations
- l'organisation des secours

### Protection

Le périmètre de protection concernant la société LIGEA est d'un rayon de 300 mètres par rapport au silo. Il s'agit d'un rayon forfaitaire .

### Les bons réflexes

#### Avant

- Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes. Le signal d'alerte doit comporter trois sonneries montantes et descendantes de chacune une minute espacées de 5 secondes Si vous l'entendez: mettez vous à l'abri et écoutez la radio

#### Dès le signal d'alerte

- Rejoindre le bâtiment le plus proche. Si vous ne trouvez pas de bâtiment à proximité et que le nuage毒ique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent,
- S'y confiner : boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées), arrêtez la ventilation, s'éloigner des portes et des fenêtres, se rapprocher d'un point d'eau,
- Ne pas fumer
- Coupez le gaz et l'électricité, éviter toute flamme ou étincelle,
- Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre FRANCE INTER G.O 1852 m (prévoir un transistor à piles)
- se laver en cas d'irritation et si possible se changer En cas de propagation de nuage toxique respirez à travers un linge épais et mouillé. En cas de brûlures, se doucher abondamment.
- ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation : la fin de l'alerte sera annoncée par les autorités ainsi que par la radio.

#### Après

- Aérer le local de confinement